

## La Miroiterie landaise n'est plus en redressement judiciaire

**INDUSTRIE** Le tribunal de commerce montois a adopté hier le plan de continuation du PDG, qui préserve 115 emplois

La lecture du jugement par le président Pierre Dufau a provoqué dans la salle du conseil des applaudissements chaleureux de la part des représentants des salariés. Le tribunal de commerce de Mont-de-Marsan, mettant fin hier au redressement judiciaire dans lequel était la Miroiterie landaise depuis le 11 juin dernier, a préservé les 115 emplois conservés par le PDG Serge Delwasse. Adoptant le plan de continuation que ce spécialiste de la reprise d'entreprises en difficulté avait présenté, il a fait pousser un gros soupir de soulagement à tous les acteurs locaux.

« Nous sommes très satisfaits que l'emploi soit préservé dans l'entreprise, réagissait immédiatement Loïc Barsacq, représentant des salariés. Le tribunal a donné une décision rapide, c'est ce que nous attendions. Cette société qui a quarante-huit ans d'existence va pouvoir ainsi perdurer grâce à des investisseurs et des chefs d'entreprise connus localement. Il aurait été frustrant de ne pas aboutir, alors que l'ensemble des acteurs locaux nous soutient. »

### Huit investisseurs landais

De fait, si le tribunal a accordé la survie à cette entreprise de miroiterie, serrurerie et menuiserie présente dans le bâtiment et le BTP landais depuis un demi-siècle, c'est parce que les repreneurs ont pu réunir les 400 000 euros de capital qu'il avait exigés. Et Serge Delwasse, prenant son bâton de pèlerin, a réussi à convaincre une douzaine de chefs d'entreprise actifs ou retraités, dont huit des Lan-



Après sa troisième audience au tribunal de commerce de Mont-de-Marsan, le PDG Serge Delwasse retrouve enfin le sourire.

PHOTO ARCHIVES N. L. L.

des, de mettre chacun entre 10 000 et 50 000 euros pour renflouer le navire. On y trouve, au premier rang, Bernard Sabathier, l'ancien patron, 66 ans, qui avait repris l'affaire en 1974 avec un salaire et l'avait cédée, en 2010, avec 200 employés. « Cela me faisait tellement mal au cœur qu'elle soit dans un tel état que je n'ai pas pu m'empêcher d'y revenir », reconnaît-il dans un sourire.

Figurent aussi parmi les associés de ce « club deal », selon les mots de Serge Delwasse, le Dacquois Jean-Pierre Bastiat ou Claude Pernin, du groupe automobile Dargelos, ainsi que d'autres entrepreneurs landais proches du ballon ovale. Quand le monde du rugby se serre les coudes, cela donne toujours des résultats ! Mais tout n'est quand même pas encore gagné. Dès ce matin, les

repreneurs vont devoir se préoccuper de rembourser, dans les huit jours, 76 000 euros de créances aux AGS, puis le reste des dettes, qui pèsent au total près de 6 millions d'euros. Mais si certaines sont exigibles dans les deux ans, les plus importantes sont étalées sur dix ans.

De quoi redonner moral et confiance à toute l'équipe, qui désormais pourra participer aux appels d'offres des marchés publics pour remplir son carnet de commande, ce dont la Miroiterie, c'est son nouveau nom, a bien besoin. Soulagés, Delwasse et quelques partenaires sont allés assister hier soir au match Stade Montois-Béziers au stade Bonifâce. Le prochain rendez-vous au tribunal de commerce est pour le 23 septembre. Six mois de répit.

Jean-Louis Hugon